

**J'AI UNE
QUESTION
MONSIEUR
LEMAIRE**

sur le grief du MESS

Quand les 500 salariés du MESS seront-ils payés pour un grief déposé en 2006 ?

À la suite de la conclusion d'une entente survenue en 2003, les salariés du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont vu leurs emplois réévalués avec une progression salariale qui équivaut à un demi-échelon. L'entente prévoyait également que **les échelles salariales seraient ajustées au plein échelon** dans le cas où la Ville dénoncerait les contrats la liant au MESS.

La Ville a dénoncé ces contrats en 2006. Par la suite, les Cols blancs qui sont restés au service de la Ville de Montréal ont été prêtés au gouvernement du Québec.

Comme la Ville n'a pas respecté l'entente en ne versant pas le plein échelon, nous avons déposé un grief.

La table est mise

En 2013 et 2014, que ce soit dans le cadre de négociations, de discussions de relations de travail ou en comités de griefs, ou même de rencontres avec des élus, nous avons martelé sans arrêt que les salariés du MESS devaient être payés pour ce grief. Monsieur Pierre Desrochers, président du comité exécutif de la Ville de Montréal, s'est personnellement engagé à régler ce dossier et ce, en fin d'année 2014.

Après de nombreuses discussions et de nombreux rappels, nous avons convenu d'une entente le **25 juillet 2013** – une entente signée par le Syndicat mais non retournée par la Ville. Cette entente prévoyait que la Ville devait verser des ajustements aux personnes y ayant droit rétroactivement au **18 juillet 2006**.

En avril 2014, la Ville nous a transmis un estimé des coûts du règlement de ce grief, mais a refusé de nous donner des explications.

Près d'un an plus tard, **soit le 5 juin 2014**, le comité exécutif de la Ville de Montréal a approuvé le projet de règlement pour ce grief. Et, le 10 juin, la Ville a signé l'entente.

Nous n'avons réussi à avoir des explications sur les

modalités de paiement qu'à la fin d'août 2014. Bien que l'entente rétroagisse à juillet 2006, la Ville ne veut payer qu'à partir de juillet 2007, soit à la date présumée de l'obtention d'un échelon. Nous sommes en total désaccord avec cette manière de faire.

Rien ne va plus

Le 10 décembre dernier, nous avons rencontré la Ville afin de tenter de dénouer l'impasse. La position syndicale est à l'effet que la Ville doit commencer à payer la valeur du demi-échelon dès le 18 juillet 2006, jusqu'à ce que la personne salariée ait atteint l'échelon maximum.

La Ville nous a alors transmis un autre estimé des coûts. Cette fois-ci, ses calculs génèrent une dette pour certaines périodes.

Devant l'impasse, nous avons déposé le 22 décembre 2014 un nouveau grief pour le non respect de l'entente réglant le grief de 2006.

**Quand allez-vous cesser
de dépenser l'argent des citoyens
pour payer des arbitres et
des avocats ?**

Ajouter l'insulte à l'injure

Lors de la rencontre du 10 décembre 2014, la Ville nous a candidement avoué qu'elle était dans l'incapacité de payer ce grief avant septembre 2015, soit neuf mois plus tard !

Bien qu'un nouveau grief ait été déposé le 22 décembre et que la convention collective prévoit que l'employeur doit nous convoquer ou répondre au grief dans les 20 jours ouvrables qui suivent le dépôt d'un grief, avant le 30 janvier 2015 dans ce cas-ci, nous faisons face à un silence radio de la part de la Ville.

La Ville nous force à saisir un arbitre de griefs de ce dossier, à judiciairiser un dossier déjà réglé !